

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET ACARIENS**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées :
Insecticide
Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET ACARIENS

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient dipentène, Geraniol. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers**· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.2 Mélanges****· Description:** Insecticide.**· Composants dangereux:**

	Dérivé terpénique (Art. 24 - CLP) ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	60-65%
CAS: 52918-63-5 EINECS: 258-256-6 Numéro index: 607-319-00-X	Deltaméthrine ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1000000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000000)	0,1-0,2%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226	< 1%
CAS: 9043-30-5 Reg.nr.: 02-2119552461-55	Isodécanol éthoxylé ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	2,5-3%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 Numéro index: 603-241-00-5 Reg.nr.: 01-21195552430-49	Geraniol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,9%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.**· Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET ACARIENS

(suite de la page 2)

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

• **Après ingestion:**

Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• **5.1 Moyens d'extinction**

• **Moyens d'extinction:**

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2)

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **5.3 Conseils aux pompiers**

• **Équipement spécial de sécurité:** Équipement de protection individuel.

• **Autres indications:**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans le sol, les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pollution environnementale (sol, canalisations, égoûts, eaux de surface ou nappes d'eau souterraines), informer les autorités compétentes

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Eau

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET ACARIENS

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (CAS n° 108-65-6): VLE : 550 mg/m3 /TWA : 275 mg/m3
Deltaméthrine (CAS n°52918-63-5) : TWA : 0,02 mg/m3
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés**
Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection des mains:**



Gants de protection obligatoires (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

- **Matériau des gants**
Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Recommandé : caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET ACARIENS

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques obligatoires (EN 166)

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs (EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Liquide.

· Couleur:

Légèrement jaune

· Odeur:

Pin

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Inflammabilité

Le mélange n'est pas inflammable.

· Point d'éclair:

80 °C

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Emulsionnable

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Sans objet.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

0,947 g/cm³

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Aspect:

· Forme:

Liquide limpide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET ACARIENS

(suite de la page 5)

· **Explosibles désensibilisés**

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Dérivé terpénique (Art. 24 - CLP)

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

CAS: 52918-63-5 Deltaméthrine

Oral	LD50	705 mg/kg (rat) Evaluation toxicologique limitée, produit de composition similaire
Voie cutanée	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) Evaluation toxicologique limitée, produit de composition similaire.

CAS: 9043-30-5 Isodécanol éthoxylé

Oral	LD50	1.080 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8.500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)

CAS: 106-24-1 Geraniol

Oral	LD50	3.600 mg/kg (rat)
Voie cutanée	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
	LD50 Scu	1.090 mg/kg (souris)
	LDL0 Ivn	50 mg/kg (lapin)
	LD50 Ims	4.000 mg/kg (souris)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET ACARIENS

(suite de la page 6)

- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

CAS: 52918-63-5 Deltaméthrine

EC50(72h)	0,0035 mg/l (daphnies)
IC50/72h	> 9,1 mg/l (algues)
LC50(96h)	0,001-0,01 mg/l (poisson) Deltaméthrine

Dérivé terpénique (Art. 24 - CLP)

EC50	62 mg/l (poisson) (203)
EC/LC50/96h	62-80 mg/l (poisson) (203)

CAS: 9043-30-5 Isodécanol éthoxylé

NOEC	1 mg/l (daphnies)
EC50(72h)	1-10 mg/l (algues)
EC50(48h)	1-10 mg/l (daphnies)
EC10/18h	>10.000 mg/l (bactéries)
LC50(96h)	1-10 mg/l (poisson)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**

Bioaccumulation (Deltaméthrine) : Crapet arlequin / Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.400

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau:dispersable
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** données non disponibles à ce jour
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Elimination du produit/de l'emballage**

Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.

- **Code déchet:**

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET ACARIENS

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Deltaméthrine)
· ADR	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (deltamethrin (ISO)), MARINE POLLUTANT
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (deltamethrin (ISO))
· IATA	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
· 14.4 Groupe d'emballage	III
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Deltaméthrine
· Polluant marin:	Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Code danger:	90
· No EMS:	F-A,S-F
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET ACARIENS

(suite de la page 8)

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DELTAMÉTHRINE), 9, III, (-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Références législatives :
 - **Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :**
Substances actives : Deltaméthrine (CAS n° 52918-63-5 : 1,98 g/l) et Géraniol (CAS n°106-24-1 : 8,52 g/l) (TP 18)
 - **Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :**
Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.
 - **Installations classées pour l'environnement (nomenclature ICPE) :** 4510

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
222347-K1

- **Phrases R et/ou H pertinentes:**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Marketing
- **Date de la version précédente:** 24.02.2023
- **Numéro de la version précédente:** 6
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 03.05.2023

**Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL INSECTICIDE CONCENTRE PUNAISES DE LIT ET
ACARIENS**

(suite de la page 9)

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.7

FR